



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/58
21 novembre 2019

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatrième réunion
Montréal, 16 – 20 décembre 2019

PROPOSITION DE PROJET : RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Le présent document comporte des commentaires et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) PNUD et PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

République de Moldova

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURES DE RÉGLEMENTATION
Plan de l'élimination des HCFC (phase II)	PNUD (principale), PNUE	77°	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe 1)	Année : 2018	0,31 (tonne PAO)
---	--------------	------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2018
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien			
HCFC-22					0,31			0,31

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	1,0	Point de départ des réductions globales durables :	1,0
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,35	Restante :	0,65

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2019	2020	Total
PNUD	Élimination des PAO (tonnes PAO)	0	0,03	0,03
	Financement (\$US)	0	19 020	19 020
PNUE	Élimination des PAO (tonnes PAO)	0,04	0	0,04
	Financement (\$US)	29 493	0	29 493

(VI) DONNÉES DU PROJET			2016	2017	2018	2019*	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			0,9	0,9	0,9	0,9	0,65	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			0,9	0,9	0,9	0,9	0,65	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts de projet	104 850	0	0	0	17 450	122 300
		Coûts d'appui	9 437	0	0	0	1 570	11 007
	PNUE	Coûts de projet	26 100	0	26 100	0	0	52 200
		Coûts d'appui	3 393	0	3 393	0	0	6 786
Fonds approuvés par ExCom (\$US)		Coûts de projet	130 950	0	0	0	0	130 950
		Coûts d'appui	12 830	0	0	0	0	12 830
Total des fonds demandés pour approbation à la présente réunion (\$US)		Coûts de projet	0	0	0	26 100	0	26 100
		Coûts d'appui	0	0	0	3 393	0	3 393

* La deuxième tranche devrait avoir été présentée en 2018.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République de Moldova, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 26 100 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 3 393 \$US pour le PNUE seulement.¹ La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche et du plan de mise en oeuvre de la tranche pour 2020 à 2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la République de Moldova a déclaré une consommation de 0,31 tonne PAO de HCFC en 2018, ce qui est inférieur de 69 pour cent à la valeur de référence en matière de conformité pour les HCFC. La consommation de HCFC en 2014-2018 est montrée au Tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC de la République de Moldova (2014-2018 – données de l'Article 7)

HCFC-22	2014	2015	2016	2017	2018	Référence
Tonnes métriques	13,80	14,90	0,00	0,00	5,58	17,0
Tonnes PAO	0,76	0,82	0,00	0,00	0,31	1,0

3. La consommation de HCFC a diminué de 2014 à 2018, principalement en raison de la réduction du nombre d'équipements avec HCFC et de l'adoption de solutions de remplacement principalement basées sur le HFC-134a, le R-404A, le R-407C et le R-410A; de l'importation de R-422D² qui pourrait être utilisé comme produit de substitution dans des applications de climatiseurs résidentiels avec HCFC-22; et du HCFC-22 récupéré pour répondre à la demande du marché. La réglementation nationale qui interdit les importations d'équipements avec HCFC et les activités entreprises dans le secteur de l'entretien pour former les techniciens et réglementer l'approvisionnement en HCFC ont aussi entraîné la réduction de la consommation de HCFC au pays.

4. En 2016 et 2017, les contingentements d'importation des HCFC n'avaient pas été attribués, parce que la réglementation nationale était en examen, et qu'elle n'a été approuvée qu'en juin 2018. Durant ces années, des piles de stocks de HCFC ont été utilisées pour répondre à la demande domestique.

Rapport de mise en oeuvre du programme de pays

5. Le gouvernement de la République de Moldova a déclaré des données sur le secteur de la consommation de HCFC dans le cadre du rapport de mise en oeuvre du programme de pays 2018, lesquelles correspondent aux données déclarées dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Un système d'autorisation et de contingentement exécutoire pour les importations et les exportations est opérationnel depuis 2013; les importateurs continuent de s'enregistrer et on leur remet des autorisations d'import/export de HCFC selon le contingent établi par le gouvernement qui est en rapport avec les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. La République de Moldova a signé un accord d'association avec l'Union européenne (UE), en vigueur depuis septembre 2014, qui engage le pays à assurer la convergence entre ses politiques et ses lois et celles de l'UE, y compris la protection de l'ozone et le changement climatique. Le pays s'est engagé à harmoniser sa politique de l'ozone

¹ Selon la lettre du 27 septembre 2019 du ministère de l'Agriculture, du Développement régional et de l'Environnement de la République de Moldova au PNUD.

² Mélange de HFC contenant du HFC-125, du HFC-134a et du R-600a.

avec le Règlement de l'UE sur les gaz fluorés (F-Gas (EU) Regulation) visant les aspects touchant le secteur de l'entretien et la certification des techniciens.

7. Des mesures législatives sont établies pour réglementer le système d'attribution des contingents pour l'importation des SAO (y compris notamment les HCFC). Pendant la mise en oeuvre de la première tranche, les règlements sur les SAO mis à jour sont entrés en vigueur le 27 octobre 2017, afin d'inclure les interdictions d'importer et d'installer des équipements avec SAO, et l'utilisation de produits chimiques. On a conçu un système électronique en ligne pour l'autorisation et la présentation de rapports sur les SAO, y compris les HCFC, et il devrait être opérationnel au cours de la mise en oeuvre de la deuxième tranche. La documentation juridique en rapport avec la formation et la certification des techniciens en ce qui a trait au Règlement de l'UE sur les gaz fluorés No. 517/2014 a été approuvée en octobre 2019. La modalité visant à inclure les HFC dans le système d'autorisation est prévue à la suite de la ratification de l'amendement de Kigali par le pays.

Secteur de l'entretien en réfrigération

8. Les activités suivantes ont été effectuées :

- (a) Formation d'agents d'exécution : 45 agents des douanes formés lors de deux ateliers sur le suivi et le contrôle des importations et des exportations d'équipements avec HCFC et avec HCFC, ainsi que sur la détection et la prévention du commerce illégal. Des documents de formation pour les agents des douanes et les agents d'exécution ont été élaborés et mis à jour avec les plus récentes données sur les questions de législation et de suivi;
- (b) Formation et certification de techniciens en climatisation résidentielle (RAC) : 40 techniciens formés lors de deux ateliers de formation selon le Règlement de l'UE sur les gaz fluorés No. 517/2014, établit des exigences minimales pour la formation et la certification des techniciens en entretien;
- (c) Renforcement de l'association RAC: on a conçu un site Web pour l'Association publique des techniciens en réfrigération, et aussi tenu des consultations et des réunions avec l'Association afin de permettre la mise en oeuvre efficace de la phase II;
- (d) Préparation de matériel didactique : Le code des bonnes pratiques du secteur des réfrigérateurs résidentiels (RAC) a été mis à jour en 2019 avec de nouvelles données, afin d'aider le pays à réaliser les objectifs de réduction des PGEH. Du matériel de formation supplémentaire pour les écoles professionnelles a été imprimé et publié;
- (e) Élément investissement : On a élaboré des spécifications techniques pour les outils et les équipements de récupération et de recyclage, et 24 ensembles de ces équipements (machines de récupération, outils de réparation de base, détecteurs de fuites) ont été achetés et distribués aux centres de formation; et
- (f) Des projets de démonstration de technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG - GWP) avec des équipements de réfrigération commerciale sont actuellement entrepris; des évaluations techniques et des discussions avec des bénéficiaires potentiels en sont à un stade avancé; et des fournisseurs potentiels de compresseurs pour les équipements ont aussi été déterminés. Le projet devrait être mis en oeuvre d'ici la fin de 2020.

Projet de mise en oeuvre et de suivi - Groupe de gestion de projet (PMU)

9. La phase II du PGEH de la République de Moldova ne comprend pas un groupe de gestion de projet (PMU). L'Unité nationale d'ozone (UNO) est l'organe central du ministère de l'Agriculture, du développement régional et de l'environnement, lequel est entièrement responsable de la coordination des activités gouvernementales en ce qui a trait à la protection de la couche d'ozone, y compris les activités dans le cadre du PGEH.

État des décaissements

10. En octobre 2019, des 130 950 \$US approuvés à ce jour (104 850 US pour le PNUD et 26 100 \$US pour le PNUE), 53 883 \$US (41 pour cent) ont été décaissés (33 027 \$US par le PNUD et 20 856 \$US par le PNUE). Le solde de 77 067 \$US sera décaissé d'ici la fin de 2020.

Plan de mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

11. Les activités suivantes seront mises en oeuvre entre janvier 2020 et décembre 2021 :

- (a) Des mesures de réglementation visant à appliquer les obligations du Protocole de Montréal : Approbation de la mise en oeuvre d'un système électronique d'autorisation et de communication des SAO sur le Web pour correspondre au Système d'information national sur le Registre des produits chimiques (State Information System on Chemicals Product Registry) qui devrait être achevé d'ici décembre 2020 (PNUE) (7 500 \$US);
- (b) Formation de 15 agents des douanes sur la mise à exécution des règlements nationaux en matière d'import/export des HCFC, et de 15 inspecteurs en environnement en ce qui a trait aux règlements nationaux sur les HCFC et aux règlements de l'Union européenne (UE) visant les questions de l'ozone et des changements climatiques, ainsi que sur le rôle des autorités pour mettre à exécution les règlements nationaux visant le Protocole de Montréal; et mise en oeuvre des systèmes d'autorisation et de contingentement de l'import/export des HCFC (PNUE) (3 000 \$US);
- (c) Mise à jour des matériels de formation des techniciens en climatisation résidentielle (RAC) sur la manipulation sécuritaire des frigorigènes naturels, et des agents d'exécution sur les mesures législatives portant sur les systèmes d'autorisation et de contingentement, les mesures de réglementation de l'importation et de l'exportation des HCFC et des HFC et de tels équipements, le suivi du commerce illégal, et la planification de nouveaux Codes du Système harmonisé pour les HFC (PNUE) (6 400 \$US);
- (d) Deux ateliers de formation et certification de 40 techniciens RAC en bonnes pratiques d'entretien en réfrigération et en manipulation sécuritaire des frigorigènes inflammables et toxiques, afin de faciliter la transition des HCFC à des technologies de remplacement, y compris les hydrocarbures, le CO₂ et l'ammoniac (PNUE) (5 000 \$US);
- (e) Renforcement et soutien de l'Association publique des techniciens en réfrigération (Public Association of Refrigeration Technicians), y compris la mise à jour de son site Web afin de fournir plus d'informations sur les solutions de remplacement sans HCFC, les nouvelles technologies en réfrigération et le processus de récupération et de recyclage; ateliers pour les intervenants (50 participants) portant sur l'information sur les stratégies nationales, les programmes et les plans d'action en vue de l'élimination des HCFC et la mise en oeuvre de technologies de remplacement (PNUE) (3 000 \$US); et

- (f) Mise en oeuvre et suivi des projets : Consultant national pour assurer le soutien de l'Unité nationale d'ozone (UNO) dans la coordination, la gestion et le suivi des projets. Le consultant participera aux réunions trimestrielles avec l'UNO et fournira des rapports sur la mise en oeuvre du PGEH (1 200 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

12. À une demande d'explications en ce qui a trait au retard pour la présentation de la deuxième tranche, le PNUD a indiqué que cette situation était principalement attribuable aux faibles décaissements liés au processus d'approvisionnement; l'élément démonstration de la technologie avec une technologie avec CO₂ dans la réfrigération commerciale n'avait pu être amorcé, parce que l'industrie avait besoin de plus de temps pour comprendre la portée de l'adoption d'une technologie avec CO₂ et pour engager du cofinancement.

Cadre juridique

13. Le gouvernement de la République de Moldova avait déjà émis pour 2019 des contingents d'importation des HCFC pour cinq entreprises à 0,605 tonne PAO (11 mt), ce qui représente environ 67,2 pour cent du niveau de consommation admissible dans le cadre du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien en réfrigération

14. Le PNUD a expliqué qu'aucun équipement avec HCFC n'a été rénové avec des frigorigènes inflammables au pays. Le gouvernement de la République de Moldova est pleinement conscient des décisions du Comité exécutif sur la rénovation ou la reconversion.³ Les programmes de formation et le code des bonnes pratiques couvrent l'utilisation sécuritaire des frigorigènes inflammables, mais ils n'encouragent pas la reconversion d'équipements avec HCFC à des solutions de remplacement inflammables.

15. Lors d'une demande d'explications sur le processus de certification des techniciens, le PNUD a indiqué que les règlements sur la formation et la certification des techniciens correspondent au Règlement de l'UE sur les gaz fluorés No. 517/2014. Une section sur l'utilisation sécuritaire des frigorigènes de remplacement (NH₃ et CO₂ et hydrocarbures) fait partie de la formation théorique, mais ne fera pas partie de la certification pour l'instant. À cette phase, la formation et la certification couvrent les HCFC et les HFC seulement. Plus tard, le gouvernement évaluera la possibilité de lier la certification à l'achat et à l'utilisation de frigorigènes.

16. Le PNUD a expliqué que le gouvernement avait déjà entrepris la mise en oeuvre de projets de démonstration de la technologie utilisant du CO₂ dans le secteur de la réfrigération commerciale. En raison des niveaux plus élevés de cofinancement requis pour l'adoption de la technologie, il fallait davantage de détails sur sa portée et des consultations avec l'industrie. Le PNUD a aussi indiqué que des consultations techniques, la confirmation de la disponibilité des éléments, et des discussions en rapport avec le cofinancement par des bénéficiaires potentiels sont actuellement à un haut degré d'avancement. Le PNUD et le PNUE entreprendront en mars 2020 une mission où, entre autres, une révision détaillée de l'état de la mise en oeuvre des activités liées aux projets de démonstration sera entreprise. Le nombre de bénéficiaires qui installeront la technologie avec CO₂ sera finalisé en consultation avec l'UNO

³ Décisions 72/17 et 73/34

d'ici le 31 mars 2020. Le PNUD a aussi expliqué que le projet sera accéléré en 2020 et que la troisième tranche sera présentée à la 86^e réunion tel que prévu.

Conclusion

17. La mise en oeuvre de la phase II du PGEH avance. Le système d'autorisation et de contingentement du pays est opérationnel et il permettra d'assurer la conformité avec les objectifs de réglementation du Protocole de Montréal; la consommation actuelle est inférieure de 65,6 pour cent aux objectifs de 2018 et le contingent pour 2019 a été établi à 67,2 pour cent de la consommation admissible. La formation d'agents de douanes et d'agents d'exécution sur la réglementation en matière de HCFC et d'équipements avec HCFC et l'intégration du module de formation dans le curriculum des agents des douanes et agents d'exécution sont en cours de mise en oeuvre. Tehnofrig et deux collègues à Chisinau qui fournissent de la formation en réfrigération, climatisation et pompes thermiques ont été équipés d'équipements pour la formation. La mise en oeuvre de ces activités devrait assurer la durabilité à long terme de l'élimination des HCFC et continuer de permettre au pays de respecter ses obligations de conformité dans le cadre du Protocole. Le décaissement du financement pour la deuxième tranche en est à 41 pour cent.

RECOMMANDATION

18. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la République de Moldova. Il recommande aussi l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH de la République de Moldova, et du plan correspondant du plan de mise en oeuvre de la tranche de 2020–2021, au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous, en étant entendu que le gouvernement, par le truchement du PNUD, présentera à la 85^e réunion un rapport détaillé sur l'état de la mise en oeuvre des projets de démonstration pour l'utilisation de technologie avec CO₂ dans le secteur de la réfrigération commerciale :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (stage II, deuxième tranche)	26 100	3 393	PNUE